chrétienne. » (V. Solovjev, Les fondements spirituels de la vie.

Bruxelles, 1932, 189.)

Par conséquent, le jour de la Toussaint, le Souverain Pontife se contentera d'affirmer avec son autorité suprême que l'Assomption de la Sainte Vierge est une vérité contenue dans le dépôt de la Révélation et que par suite elle devra désormais être considérée et professée comme un dogme.

UN PEU D'HISTOIRE

Le mouvement assomptioniste, c'est-à-dire la suite des activités qui se sont déroulées en vue de préparer et d'obtenir la définition de

l'Assomption, s'échelonne sur trois étapes :

1º Lorsqu'en 1854 le Pape Pie IX fit connaître son intention de définir le dogme de l'Immaculée Conception, il se trouva en face d'une poussée assomptioniste très forte, sollicitant l'union des deux dogmes. Pie IX se contenta de conseiller des prières plus ferventes et des recherches plus poussées.

2º En 1870, au Concile du Vatican, les partisans de la définition se regroupèrent et ils présentèrent au même pape, Pie IX, une pétition signée par près de 200 Pères. La guerre franco-allemende brusquement vint anéantir leurs légitimes espérances. La question ne fut

pas examinée.

3º De 1870 à 1946 c'est l'ère des pétitions. Elles affluèrent de partout vers le Saint-Siège, de l'Occident et de l'Orient. Si bien qu'en 1942, lorsque deux Pères jésuites entreprirent de les réunir, de les classer et même de les publier, on fut stupéfait de leur nombre et de leur importance. On en compta 3.019 avec 8.086.396 signataires. Et ce qui surtout fit une vive impression, ce fut la constatation suivante : la définition était demandée par 73 % des évêques résidentiels, 72 % des abbés et prélats nullius, 81 % des vicaires apostoliques, etc... Par ailleurs, il fallait noter que ces pétitions étaient spontanées, rédigées le plus souvent à l'occasion de congrès, de synodes, de fêtes mariales locales ou régionales. Elles manifestaient donc bien les désirs d'une grande majorité de l'Eglise.

C'est cette révélation qui provoqua de la part du Pape Pie XII une enquête méthodique et précise. Le 1er mai 1946, dans sa lettre Deiparæ Virginis il posa aux Ordinaires en union avec le Saint-Siège

les deux questions suivantes :

« Croyez-vous dans votre remarquable sagesse et prudence que l'assomption corporelle de Marie puisse être proposée et définie

comme dogme de foi?

« Avec votre clergé et votre peuple désirez-vous cette définition? » Nous connaissons maintenant le résultat de l'enquête pontificale. Les réponses positives des évêques résidentiels atteignent la proportion de 98,2 %, quelques-uns n'ont pas encore répondu, d'autres ont manifesté des hésitations pour raison d'opportunité, ou émis quelques réserves. La même quasi-unanimité existe du côté des abbés, prélats nullius, des administrateurs apostoliques, et des vicaires apostoliques : 98,50 %...

Nous sommes donc en face d'un assentiment qu'on peut qualifier d'unanime de la part de l'Eglise entière : épiscopat, ordres religieux, théologiens d'universités, des séminaires, des congrès, prêtres, religieuses, fidèles.

(A suivre.)